



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 10 juin 2024, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Mélanie Grenier et Anne-Marie Meyran, ainsi que Messieurs les conseillers Christian Lacroix et Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Annie Meilleur.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc-André Bergeron est présent.

Cinq (5) personnes assistent à la séance.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 10 juin 2024

Ordre du jour

- 1. ADMINISTRATION**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024
 - 1.4 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
 - 1.5 Présentation des comptes du mois de mai 2024 – Municipalité
 - 1.6 Présentation des comptes du mois de mai 2024 – Pourvoirie et camping Pimodan
 - 1.7 Renonciation à la subvention Sentier des générations

- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 3. TRANSPORTS- VOIRIE**

- 4. HYGIÈNE DU MILIEU**

5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE

6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

6.1 AVIS DE MOTION – R-344 Règlement de taxation pour le projet cours d'eau Deschambault

6.2 AVIS DE MOTION – R-345 Règlement ajustement des tarifs relatifs aux permis, certificats et diverses demandes de services

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Autorisation pour le dépôt de la demande d'aide financière PRIMA

7.2 Désignation de la personne autorisée à déposer une demande d'aide financière PRIMA

7.3 Mise sur pied d'un comité de suivi de la MADA

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-06-091

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19h00.

ADOPTÉE

2024-06-092

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-06-093

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 13 mai 2024 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

1.4 RAPPORT AU CONSEIL DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il n'y a pas de délégation de pouvoirs pour le mois de mai 2024.

ADOPTÉE

2024-06-094

1.5 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2024 - MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de mai 2024 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
129 490,97 \$;
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
57 294,46 \$.

ADOPTÉE

2024-06-095

1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2024 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de mai 2024 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
7 386,30 \$;
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
6 546,21 \$.

ADOPTÉE

2024-06-096

1.7 RENONCIATION À LA SUBVENTION SENTIER DES GÉNÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la demande d'aide T-2015-0057 Aménagement d'un sentier pédestre pour aînés et réfection de la patinoire a été déposée en 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux en lien avec le programme d'aide se sont terminés en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la subvention a été sous la responsabilité de plusieurs directions ;

CONSIDÉRANT QUE les documents et obligations en lien avec la reddition de compte exigent des dépenses qui sont non négligeables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, de refuser la subvention sentier des générations officiellement intitulée T-2015-0057 Aménagement d'un sentier pédestre pour aînés et réparation de la patinoire qui a été déposée en 2016.

ADOPTÉE

2024-06-097

6.1 AVIS DE MOTION – R-344 RÈGLEMENT TAXATION PROJET COURS D'EAU DESCHAMBAULT

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Anne-Marie Meyran qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-344 règlement Taxation projet cours d'eau Deschambault. Et confirme par le fait même le dépôt du premier projet de règlement numéro R-344.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil.

ADOPTÉE

2024-06-098

6.2 AVIS DE MOTION – R-345 RÈGLEMENT AJUSTEMENT DES TARIFS RELATIFS AUX PERMIS, CERTIFICATS ET DIVERSES DEMANDES DE SERVICE

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Michel Villeneuve qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-345 règlement Ajustement des tarifs relatifs aux permis, certificats et diverses demandes de service. Et confirme par le fait même le dépôt du premier projet de règlement numéro R-345.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil.

ADOPTÉE

2024-06-099

7.1 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika s'est engagée dans la démarche MADA, par le biais du Programme de soutien à la démarche

municipalité amie des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) lance un appel de projets afin d'offrir un soutien financier aux municipalités qui souhaitent développer des infrastructures destinées aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructure municipales pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population en accordant des aides financières pouvant aller jusqu'à un montant de 100 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière au programme PRIMA. Il est de plus résolu :

QUE la municipalité de Kiamika a pris connaissance du guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Kiamika s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la municipalité de Kiamika confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

2024-06-100

7.2 DÉSIGNATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMA

CONSIDÉRANT la résolution 2024-06-099 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière PRIMA ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents de désigner madame Valérie Forget, chargée de projets loisirs et culture, comme personne dûment autorisée à déposer la demande d'aide financière PRIMA.

Il est de plus résolu de nommer monsieur Marc-André Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, comme représentant dûment identifié pour signer tous documents en lien avec la demande PRIMA.

ADOPTÉE

2024-06-101

7.3 MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI DE LA MADA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est une municipalité amie des aînées (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action déposé dans le cadre de la Politique MADA doit être suivi et ajusté au besoin par les intervenants impliqués ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, de reconduire le Comité de suivi de la MADA en approchant les personnes qui siégeaient sur ledit comité. Il est de plus résolu de procéder à un affichage dans le bulletin et sur la page Facebook de la municipalité afin de sonder l'intérêt de nouveaux membres.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Chemin Guérin – asphaltage
RIDL – gros déchets chemin Guérin
Rappel réglementation sur les chiens
Projet asphaltage lac François
Questions concernant le règlement des roulottes

2024-06-102

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h27.

ADOPTÉE

Annie Meilleur
Mairesse suppléante

Marc-André Bergeron
Dir. général/greffier-trésorier

Je, Annie Meilleur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Annie Meilleur, mairesse suppléante